



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Mattia SCOTTI**, Maire de la Commune de **TERNAY Rhône**, certifie, le 27 décembre 2024 :

- avoir publié sur le site internet de la commune :

↳ L’arrêté n° 288/2024/2.2 du 23 décembre 2024 ordonnant la tenue d’une enquête publique portant sur le classement d’office de l’Impasse des Rosiers dans le domaine public communal

↳ L’avis d’enquête publique relative au projet de classement d’office de l’Impasse des Rosiers dans le domaine public communal

Fait à **TERNAY**, le 27 décembre 2024

Pour le Maire,
L’Adjoint Délégué à l’urbanisme,

Michel MAZET